

BTS ASSURANCE**E42 – Accueil en situation de sinistre****FICHE D'ACTIVITE N° 4**Nom : **J**Prénom : **S**Fiche contexte n° : **1**ACTIVITE REELLE ACTIVITE SIMULEE NOM DE L'ENTREPRISE (et éventuellement compagnie mandante) : **ABC COURTAGE**

Activité portant sur :

Assurances de biens et de responsabilités Assurances de personnes Autre contrat

Précisez :

Assurances du professionnel Assurances du particulier

MOTIF DU CONTACT :

Déclaration de sinistre..... Suivi du sinistre Réclamation sur le sinistre

FORME DU CONTACT :

À l'agence /courtier Par courriel/courrier/fax Par téléphone Par « appli » ou site internet ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA SITUATION : *Préciser les rôles et fonctions des intervenants mentionnés dans la situation*

ETUDIANT(E)

PROFESSIONNEL(S)

CLIENT/ASSURE

J.S

MADAME

CONTRAT D'ASSURANCE SUPPORT DE L'ACTIVITE :

*Contrat RES Multisupport. Contrat d'assurance vie, possibilité d'investissement sur un fonds euros ou des unités de comptes.**contrat de MONSIEUR 100% sur le fonds euros souscrit le 17/02/2014**Valeur à son décès de 32 745,32€.*

BTS ASSURANCE

E42 – Accueil en situation de sinistre

FICHE D'ACTIVITE N° 4

Nom : J

Prénom : S

Fiche contexte n° : 1

Gestion du sinistre

- Circonstances de l'événement à l'origine de la demande :

Le 1 décembre 2017, l'épouse de M nous a transmis par courrier l'acte de décès établi au nom de son mari afin que l'on puisse instruire le dossier

Recherche du contrat dans la base de données pour notifier le décès de MONSIEUR envoi d'un courrier au bénéficiaire pour lui indiquer qu'à la suite du décès de notre sociétaire elle était désignée comme bénéficiaire du contrat. Dans ce courrier, je lui expliqué la procédure à suivre pour pouvoir disposer du capital qui lui en était dû.

Je l'ai également informé que deux choix se présentaient à :

- Demander le versement du capital sur son compte bancaire ;
- Demander le versement du capital sur son contrat d'assurance vie en cours.

Son choix sera renseigné sur le questionnaire du bénéficiaire qui, à partir du 10 décembre 2017, Il doit obligatoirement être complété par le bénéficiaire, renseignant ses informations fiscales et patrimoniales ainsi que sur son choix de versement.

- Conditions de garantie/Recevabilité de la déclaration :

D'après l'article L113-2 du code des assurances, l'assuré a 5 jours ouvrés pour déclarer un sinistre. Sauf que pour l'assurance le dernier alinéa énonce que les dispositions sur les délais ne sont pas applicables à l'assurance vie.

« Les dispositions mentionnées aux 1°, 3° et 4° ci-dessus ne sont pas applicables aux assurances sur la vie »

- Mission de l'expert : aucune

- Convention éventuellement utilisée : aucune

- Procédure de règlement :

Étapes de La procédure de règlement:

- Réception de l'acte de décès ;
 - Analyse de la clause bénéficiaire ;
 - Contrôle de la fiscalité ;
 - Règlement.
- L'acte de décès a été reçu par courrier.

Monsieur souscrit un contrat RES Multisupport le 17/02/2014. Lors de son décès, son contrat s'élevait à 34 667,88 €. Dans sa demande d'adhésion, il a choisi la clause Type 1:

« conjoint, à défaut les enfants, à défaut les héritiers. »

Nous savons que son conjoint est toujours vivant. Donc selon la clause souscrite, il sera bénéficiaire total (100 % du capital) du contrat.

BTS ASSURANCE

E42 – Accueil en situation de sinistre

FICHE D'ACTIVITE N° 4

Nom : J

Prénom : S

Fiche contexte n° : 1

- Calcul de l'indemnité :

Concernant la fiscalité :

- MONSIEUR n'avait pas encore 70 ans. En conséquence, elle n'est pas concernée par l'article 757B du CGI ;
- Le contrat de MONSIEUR entre dans le champ d'application de l'article 990-I du CGI. En conséquence, l'assureur doit déterminer le montant taxable qui se calcule non pas sur les plus-values mais sur le montant total du contrat. Dans notre cas, elle est assujettie à auteur de la somme totale son contrat soit 32 745,32€.
Cependant, son contrat ne sera pas taxé pour 2 raisons :
- La valeur de son contrat est inférieure à l'abattement de 152 500 €.
- L'héritier étant son conjoint, la loi prévoit que dans ce cas-là le contrat d'assurance vie n'est pas taxé en cas de décès du souscripteur.

L'indemnité due au conjoint de l'assuré et bénéficiaire du contrat est le montant du contrat soit 32 745,32€.

- Informations à conserver dans la base de données :

Le contrat sera classé comme terminé lorsque le virement aura été effectué.

BTS ASSURANCE

E42 – Accueil en situation de sinistre

FICHE D'ACTIVITE N° 4

Nom : **J**

Prénom : **S**

Fiche contexte n° : **1**

Communication avec l'assuré

- Réception de la déclaration de sinistre/ de la demande

Suite à la réception de l'acte de décès, nous avons pris contact avec le bénéficiaire qui était l'épouse. Nous lui avons envoyé un courrier lui présentant nos condoléances et nous l'avons informée par le même courrier que son mari l'avait désignée comme bénéficiaire du contrat.

- Explications sur la procédure de règlement, le montant de l'indemnité, les délais de règlement Nous lui avons expliqué la procédure de règlement.

Conformément à l'article L.132-8 CA modifié par la loi du 7 décembre 2007 et à l'ordonnance du 1^{er} décembre 2016, nous lui avons précisé que pour recevoir le virement elle devait nous remplir un formulaire « mieux vous connaître » afin de recueillir des informations complètes et à jour d'ordre personnel, professionnel, patrimonial et économique. Une fois ce questionnaire rempli, nous l'indemniserons du montant du soit 34 667,88 €.

- Éventuel rebond commercial

Lorsque nous procédons à règlement de la même nature que celui-ci, nous proposons au bénéficiaire de reverser le capital transmis sur un contrat déjà existant ou alors d'en souscrire un avec le montant dû comme premier versement avec aucun frais sur versement.

L'assuré bénéficiaire a décidé de reverser le capital sur son contrat RES Multisupport.